

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)**

Date de la
convocation :
11 juin 2024

**18. Création d'un
emprunt pour le
CCAS**

Nombre de membres

- › En exercice 15
- › Présents 11
- › Votants 12

Le Président certifie que
la présente délibération a
été déposée à la
Préfecture, au titre du
contrôle de légalité le

et acquiert un caractère
exécutoire à compter de
cette date.

Le président

Jean-Luc ALBOUY

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD, LAIB-RENARD, PANDREAU,
Messieurs ALBOUY, ARNAUD, BUJOC, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames LE DILY, PASQUIER et Messieurs DE BATTISTA, DENIZOT (pouvoir à Mme PANDREAU)

Monsieur DIDTSCH est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

Création d'un emprunt pour le CCAS

Considérant la nécessité de changer la chaudière de la résidence du Parc, il est nécessaire de recourir à un emprunt à hauteur de 40 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil du Conseil Municipal en date du 20 Juin 2024,

Monsieur le Président présente les offres établies par les organismes bancaires à savoir le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Considérant l'offre la plus avantageuse proposée par le Crédit Agricole au taux fixe de 3,77% pour une durée de 5 ans correspondant à un montant total d'emprunt de 43 990,99 € soit un montant d'intérêt de 3 950,99€ dont 40€ de frais de dossier, payable mensuellement et dont l'échéance débutera le 02/01/2025,

Après Délibération, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité des votants :

- **Autorisent la création d'un emprunt par le CCAS à hauteur de 40 000€ et retiennent l'offre la plus avantageuse du Crédit Agricole**
- **Autorisent le président à souscrire l'emprunt et à signer toute pièce afférente**

Le Président du CCAS
Jean-Luc ALBOUY

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 003-260300397-20240624-D18240624-DE